



L'épidémie de Covid-19 en France et en Belgique

Mesures en vigueur au 1^{er} mars 2021

Entrée sur le territoire

Couvre-feu & confinement

Port du masque

Isolement

Tests

Contacts sociaux

Courses

Mesures en Belgique

Voyages non-essentiels depuis et vers la Belgique interdits (Déplacements frontaliers autorisés).

Si voyage, remplir une [déclaration sur l'honneur](#) et, en cas de séjour de plus de 48h, remplir le [Passenger Location Form](#) et avoir un résultat de test négatif de moins de 72h.

De minuit à 5h (Wallonie-Flandre)
De 22h à 6h (Bruxelles)

Obligatoire à partir de 12 ans dans les transports en commun et lieux publics

Quarantaine de 10 jours (min.) si cas-contact ou retour de zone rouge.

Isolement de 10 jours (min.) si malade ou testé positif.

72h après le dernier contact avec une personne positive ou premier jour d'un retour à l'étranger, **second test au septième jour de la quarantaine.**

En extérieur, règle des 4 personnes. En intérieur, un contact rapproché (un par membre de la famille au total) est autorisé à la fois.

Elles se font de manière individuelle et durent maximum 30 minutes.

Mesures en France

Résultat de test PCR négatif de moins de 72h pour les voyageurs arrivant en France (ne s'applique pas aux déplacements frontaliers dans un rayon de 30km autour du domicile).

Si impossibilité de le présenter, isolement de 7 jours en hôtel.

Couvre-feu de 18h à 6h – attestation dérogatoire obligatoire. **Confinement le week-end** dans l'agglomération de Dunkerque ([liste des communes concernées](#)).

Obligatoire à partir de 6 ans dans les transports en commun et lieux publics

Isolement de 10 jours (min.) si testé positif.

Isolement de 7 jours (min.) si contact avec une personne positive.

Immédiatement si présence de symptôme ou vivant sous le même toit qu'une personne malade, sinon **7 jours après le dernier contact** avec une personne positive.

Rassemblements (plus de 6 personnes) **interdits sur la voie publique**

Les commerces non-alimentaires de plus de 20 000m² sont fermés.

Les commerces non-essentiels et ceux de plus de 5 000m² sont fermés le week-end dans le Dunkerquois.

Plus d'infos sur : <https://www.info-coronavirus.be/fr/> et <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/>

ofbs-secretariat@ars.sante.fr | (0033).3.24.59.72.22